



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 29 mars 2017

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, j'ai l'honneur de poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Economie.

L'économie circulaire et du partage forme l'un des axes de la réflexion autour de la « Troisième Révolution Industrielle » entamée par le Gouvernement avec l'équipe de Jeremy Rifkin. L'économie circulaire, ainsi que les applications basées sur Internet favorisant le partage, en particulier dans les villes, sont considérés comme les clés d'une économie durable s'appuyant sur un meilleur emploi de ressources insuffisamment utilisées, notamment au moyen du troc ou de l'échange de services.

Dans leur étude « Sharing and the city », les auteurs Michèle Finck et Sofia Ranchordás constatent que les réglementations de secteurs se prêtant bien à l'économie circulaire et du partage, sont aujourd'hui dépassées, car basées dans une large mesure sur des impératifs du passé : prééminence du droit de propriété, considérations sécuritaires, protection de corporations. Elles rendent difficile, voire impossible dans certains cas, le développement d'une vraie économie circulaire et du partage, comme en témoignent certaines initiatives de lutte contre le gaspillage alimentaire qui se heurtent à des lois sur la sécurité alimentaire et l'hygiène.

Dès lors, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Economie :

- Quelle est la stratégie du gouvernement pour favoriser l'émergence d'une économie circulaire et du partage ?
- Est-ce que, dans le cadre des réflexions autour de l'économie circulaire et du partage, le gouvernement réfléchit à l'introduction de législations moins contraignantes, afin d'en favoriser l'émergence ?
- Alternativement, est-ce que le gouvernement réfléchit à l'introduction de législations expérimentales et temporaires dérogeant au droit commun, telles que pratiquées dans d'autres pays, dans le but de promouvoir et d'en apprécier les effets sur l'émergence de l'économie circulaire et du partage ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Franz Fayot
Député